



Accident de travail. Indemnités probtp

Par **Sammio**, le **14/04/2019** à **22:40**

Bonjour

Suite à un accident de travail dant le tp je ne comprend plus rien à ma fiche de paye

Mon employeur a la subrogation les versement sont fait sur son compte je vois ceux de la sécurité sociale mai pas probtp es normal ?

Sur ma fiche de paie je touche 400€ en moin que les 60% de la sécurité sociale es normal ?

Es que il a obligation de me payer les 40% restant et sur quel base de salaire ?

J'ai appelé la probtp il on bien fait une indemnisation mais ne veulent pas me dire combien, comment dois-je faire

Par **Conseiller PROBTP**, le **16/04/2019** à **16:42**

Bonjour Sammio,

Nous regrettons d'apprendre les difficultés que vous rencontrez concernant votre indemnisation. Si vous souhaitez obtenir plus d'explications sur le montant de votre indemnisation, je vous invite à me communiquer votre numéro d'adhérent par mail à s.paturel@probtp.com afin que je puisse accéder à votre dossier.

Restant à votre écoute.

Sébastien Paturel, conseiller PRO BTP